COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BUDGET PRINCIPAL

Note de synthèse

Séance du 28 Février 2020

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues de la maquette budgétaire qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M 14).
Cette note répond à cette obligation pour la Commune. La mise à disposition de celle-ci au public en vertu de l'article L. 2313-1 du C.G.C.T. s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par:
- consultation sur place au service administratif de la Mairie,
- envoi dématérialisé via Internet sur simple demande formulée à l'adresse: mairie-bressey@netcourrier.com,
- consultation sur le site de la Commune de Bressey-sur-Tille.

I – Section de fonctionnement, dépenses

Le compte administratif 2019 est arrêté en section de fonctionnement dépenses à la somme de 484 928,68 €. A titre indicatif, les dépenses de fonctionnement 2018 étaient de 461 669,61 €. Par rapport à 2018 les dépenses totales de fonctionnement ont donc augmenté de 23 259,07 €.

a) **Le montant des charges à caractère général** (chapitre 011)

Il s'est élevé à la somme de 114 059,90 €; en 2018, il était arrêté à la somme de 117 617,69 €. Le montant des dépenses liées à ce chapitre est donc en baisse de 3 557,79 €.

Les principales dépenses enregistrées sur ce chapitre concernent:

- l'entretien (chaudières, sanitaires, installations électriques…) et la consommation (eau, électricité, gaz…) des bâtiments communaux,
- l'entretien du matériel roulant (voiture du service technique, tondeuses…) et des autres biens mobiliers (four du service restauration scolaire…),
- les diverses maintenances (portes automatiques de la Mairie, extincteurs, logiciels),

- les achats de matières premières et de fournitures (carburant pour le matériel communal, produits divers d'entretien, fournitures de petit équipement, fournitures administratives, fournitures scolaires, fleurs pour les massifs communaux, fournitures pour les fêtes et cérémonies…),
- les achats de prestations de services (fournitures de repas pour la restauration scolaire, animation des N.A.P., A.L.S.H d'été, contrat photocopieurs, entretien de terrains…),
- les formations payantes (B.A.F.A….),
- les indemnités dues au régisseur des deux régies communales,
- les transports divers (piscine olympique pour les élèves de l'école élémentaire, remboursements de frais de déplacement pour le personnel),
- les frais d'affranchissement et de télécommunication,
- les frais des services bancaires,
- les diverses assurances,
- les taxes foncières.

Par rapport aux prévisions budgétaires, 76,8 % des crédits ouverts ont été consommés.

b) **Le montant des charges de personnel** (chapitre 012)
Il s'est élevé à la somme de 295 553,47 €, il était de 273 396,76 € en 2018; les charges de personnel ont donc augmenté de 22 156,71 € par rapport à 2018 soit + 8,10 %.

Par rapport aux prévisions budgétaires 98,6 % des crédits ouverts ont été consommés.

c) **Le montant des autres charges de gestion courante** (chapitre 65)
Il s'est élevé à la somme de 49 529,16 €, il était de 47 188,55 € en 2018; les charges de gestion courante ont donc augmenté de 2 340,61 € par rapport à 2018 soit + 4,96 %.

Les principales dépenses enregistrées sur ce chapitre concernent:
- les indemnités et cotisations versées pour les élus,
- les participations de la Commune à l'A.L.S.H. «Les Cèdres» à Quétigny,
- la participation communale au R.A.M. de Chevigny-Saint-Sauveur,
- les subventions versées aux C.C.A.S. de Bressey-sur-Tille, à l'Ecole élémentaire de Bressey-sur-Tille ainsi qu'aux différentes associations (AMF TELETHON, LES AMIS DES BETES…).

d) **Le montant des charges financières – intérêts** (chapitre 66)
Il a atteint la somme de 9 985,09 €, il était de 10 949,46 € en 2018; les charges d'intérêt d'emprunt ont donc baissé de 964,37 € par rapport à 2018.

e) **Le montant des opérations d'ordre (dépenses sans décaissement)** (chapitre 042)
Il s'est élevé à 3 648,06 € (vente de l'ancienne remorque du service technique et amortissements 2019 liés à l'intégration du S.I.E.R.T. de Plombières-lès-Dijon), il était de 898,15 € (vente d'un terrain communal à un particulier) en 2018. A noter, le montant des opérations d'ordre est réinscrit en recettes d'investissement au chapitre 040.

f) **Le montant des charges exceptionnelles** (chapitre 67)
Comme l'année 2018, aucune somme n'a été comptabilisée dans ce chapitre.

g) **Atténuations de produits** (chapitre 014)
Il s'est élevé à 12 153,00 €, il était de 11 619,00 € en 2018 soit une augmentation de 534 € par rapport à 2018. Ces dépenses correspondent au prélèvement du F.P.I.C. ainsi qu'à l'attribution de compensation versée par la Commune à Dijon Métropole au titre de l'année 2019.

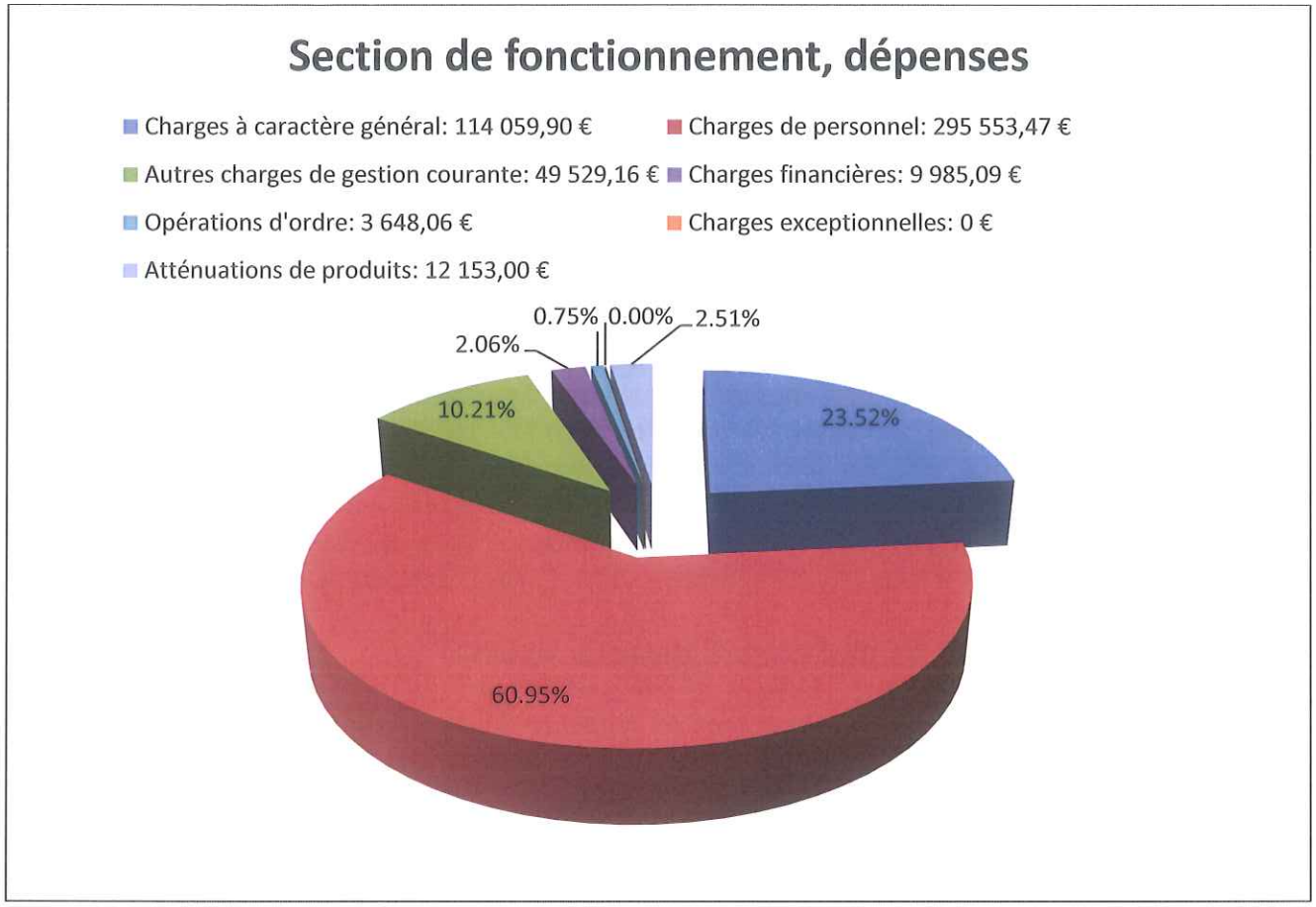

II – Section de fonctionnement, recettes

Le compte administratif 2019 est arrêté en section de fonctionnement recettes à la somme de 561 177,93 €. A titre indicatif, les recettes de fonctionnement 2018 étaient de 551 035,20 €. Par rapport à 2018 les recettes totales de fonctionnement ont donc augmenté de 10 142,73 €.

a) **Le montant des atténuations de charges** (chapitre 013)

Il s'est élevé à 16 116,56 € en 2019, il était de 11 311,21 € en 2018; cette recette qui concerne le remboursement de rémunérations du personnel est donc en hausse de 4 805,35 € par rapport à 2018. Cette augmentation de recettes peut être analysée comme une augmentation des arrêts de travail du personnel.

b) **Le montant des produits des services** (chapitre 70)

Il s'est élevé à 69 928,60 € en 2019, il était de 70 546,00 € en 2018; une baisse de 617,40 € est donc enregistrée à ce chapitre.

c) **Le montant des impôts et taxes** (chapitre 73)

Il s'est élevé à 344 276,62 € en 2019, il était de 331 192,98 € en 2018; une augmentation de 13 083,64 € est donc enregistrée à ce chapitre soit + 3,95 %. Pour mémoire, le taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 a été voté sans modification par rapport à l'année 2018, à savoir:

- taxe d'habitation: 9,08 %,
- taxe foncière (bâti): 20,21 %,
- taxe foncière (non bâti): 37,11 %.

d) **Le montant des dotations et participations** (chapitre 74)
Il a atteint la somme de 115 003,02 €, il était de 120 586,78 € en 2018 soit en diminution de 5 583,76 €. La baisse de recettes de ce chapitre représente essentiellement une réduction de la dotation forfaitaire perçue de l'Etat ainsi qu'une réduction des prestations versées par la C.A.F. de Côte-d'Or à la Commune au titre des actions en faveur de la jeunesse bresseylienne. On note toutefois une augmentation de 1 885,00 € de la dotation de solidarité rurale perçue de l'Etat.

e) **Le montant des autres produits de gestion courante** (chapitre 75)
Il s'est élevé à la somme de 8 925,02 €, il était de 9 209,47 € en 2018; soit une baisse de 284,45 €. Ces recettes proviennent uniquement des revenus des immeubles (location du logement communal, locations des parcelles communales, locations de la salle des fêtes). Il est à noter que la salle des fêtes n'est plus louée autant que dans les années passées car la diffusion de musique y est interdite et par voie de conséquence, il a été enregistré une baisse de recettes régulières chaque année. Pour mémoire, le montant des encaissements en 2015 était de 6 067,50 € contre 665,00 € en 2019 et ce, malgré l'installation d'un limiteur de bruit.

f) **Le montant des produits exceptionnels** (chapitre 77)
Il a atteint la somme de 4 774,05 € en 2019, il était de 7 405,61 € en 2018. Pour mémoire, l'année précédente, il avait été encaissé un remboursement de GROUPAMA de 5 712,00 € en dédommagement du sinistre relatif à l'incendie de l'aire de jeux située Place du Moulin.

g) **Opérations d'ordre (recettes sans encaissement)** (chapitre 042): 2 154,06 €. A noter, le montant des opérations d'ordre est réinscrit en dépenses d'investissement au chapitre 040.

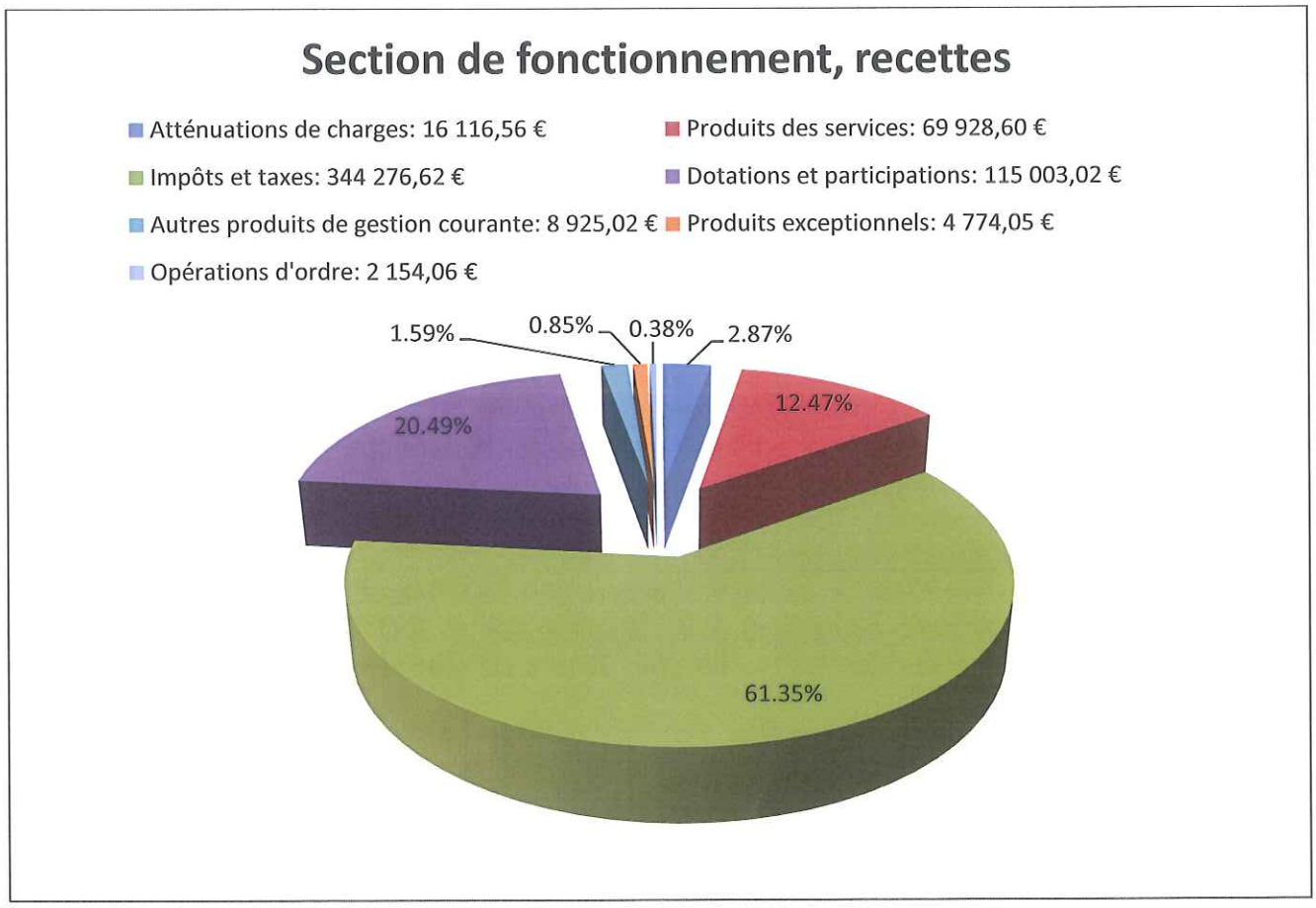

III – Résultats de la section de fonctionnement

Compte tenu du montant des recettes de fonctionnement réalisé, soit 561 177,93 €, et du montant des dépenses de fonctionnement réalisé, soit 484 928,68 €, le résultat de l'exercice 2019 laisse apparaître un excédent de 76 249,25 €. Pour mémoire, l'excédent de l'exercice 2018 était de 89 365,59 €. En raison du report de l'exercice antérieur de 2018 soit 283 725,61 € (353 780,79 € - 70 055,18 € affectation à l'article 1068), le résultat de la section de fonctionnement 2019 présente un excédent de 359 974,86 €. Pour mémoire l'excédent de 2018 était de 353 780,79 €.

IV – Section d'investissement, dépenses

Le compte administratif 2019 est arrêté en section d'investissement dépenses à la somme de 109 024,29 €; à titre indicatif les dépenses d'investissement 2018 étaient de 66 007,39 €.

a) **Le montant des immobilisations corporelles** (chapitre 21)
Il s'est élevé à 64 275,36 € en 2019.

Les principales dépenses d'investissement 2019 sont résumées dans le tableau ci-après:

OPERATIONS REALISEES	MONTANT T.T.C.
Acquisition de deux panneaux de basket	581,95 €
Achat d'arbres	809,21 €
Achat d'une signalétique pour l'accueil périscolaire	450,00 €
Installation de trois portillons (écoles et service périscolaire)	1 081,24 €
Eclairage du stade de football	7 398,72 €
Achat d'illuminations de Noël	8 900,18 €
Acquisition de deux bancs	333,60 €
Achat d'une remorque pour le service technique	1245,00 €
Acquisition de divers mobiliers	848,94 €
Acquisition d'aires de jeux (Place du Moulin et école maternelle)	42 626,52 €

b) **Le montant des remboursements d'emprunts** (chapitre 16)
Il s'est élevé à 42 594,87 € en 2019. Actuellement, trois emprunts restent à rembourser: un pour l'extension de la Mairie (dernière échéance en 2025) et deux (dernières échéances en

2025 et 2034) pour la construction de l'école élémentaire. Le capital restant dû après 2019 s'élève à 443 325,77 €.

c) **Opérations d'ordre (dépenses sans décaissement)** (chapitre 040): 2 154,06 €. A noter, le montant des opérations d'ordre est réinscrit en recettes de fonctionnement au chapitre 042.

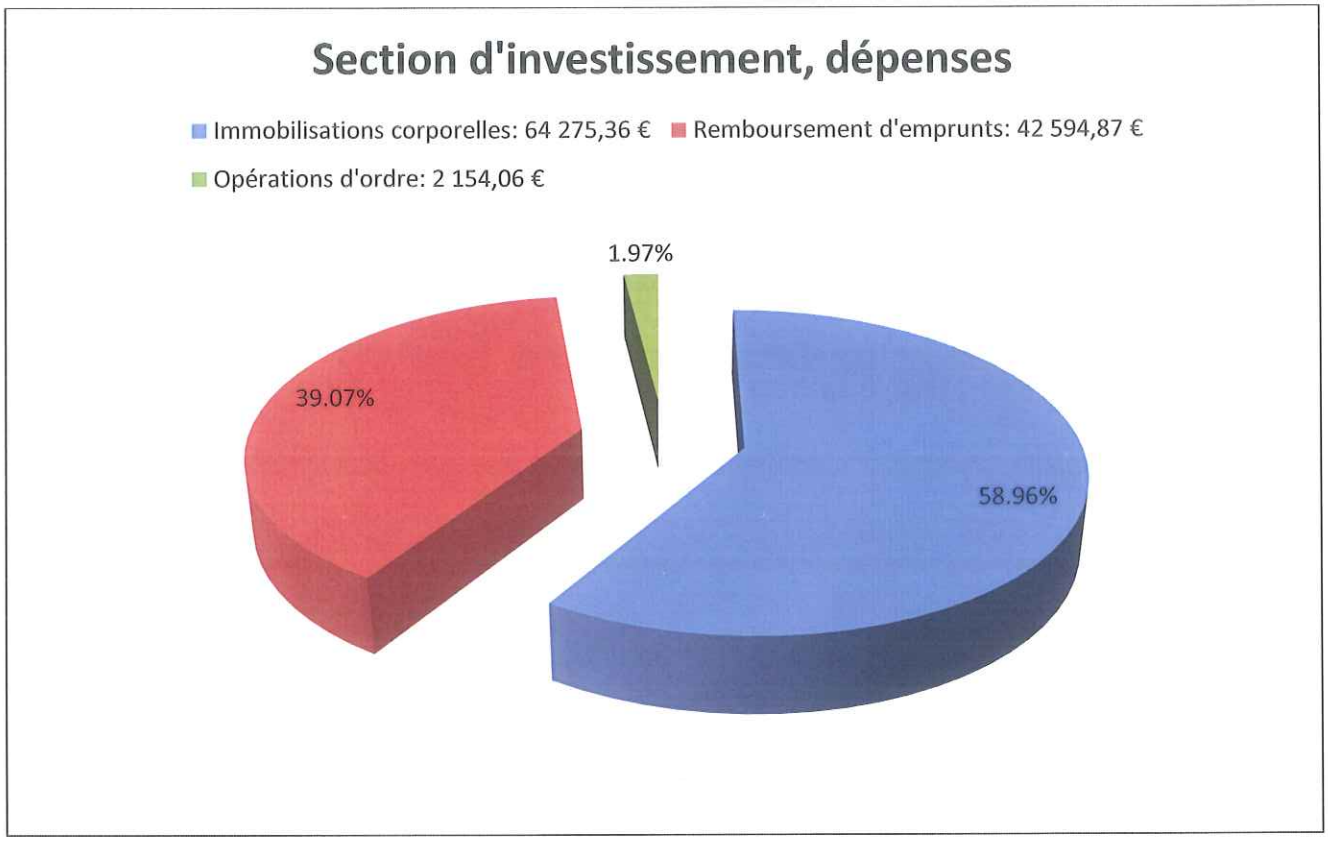

V – Section d'investissement, recettes

Le compte administratif2019 est arrêté en section investissement recettes à la somme de 80 403,24 €.

a) **Le montant des subventions d'investissement** (chapitre 13)

Il s'est élevé à 2 495,00 € en 2019 correspondant à l'encaissement d'une subvention de la C.A.F. de Côte-d'Or pour l'informatisation du service périscolaire.

b) **Le montant des dotations (hors article 1068)** (chapitre 10)

Il s'est élevé à 4 205,00 € en 2019 correspondant à l'encaissement du F.C.T.V.A. versé par l'Etat pour l'investissement réalisé en 2017 par la Commune.

c) **Le montant des dotations (article 1068)** (chapitre 10)

La Commune a décidé d'affecter en 2019 de la section de fonctionnement à la section d'investissement la somme de 70 055,18 € au compte 1068.

d) **Opérations d'ordre (recettes sans encaissement)** (chapitre 040): 3 648,08 €. A noter, le montant des opérations d'ordre est réinscrit en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

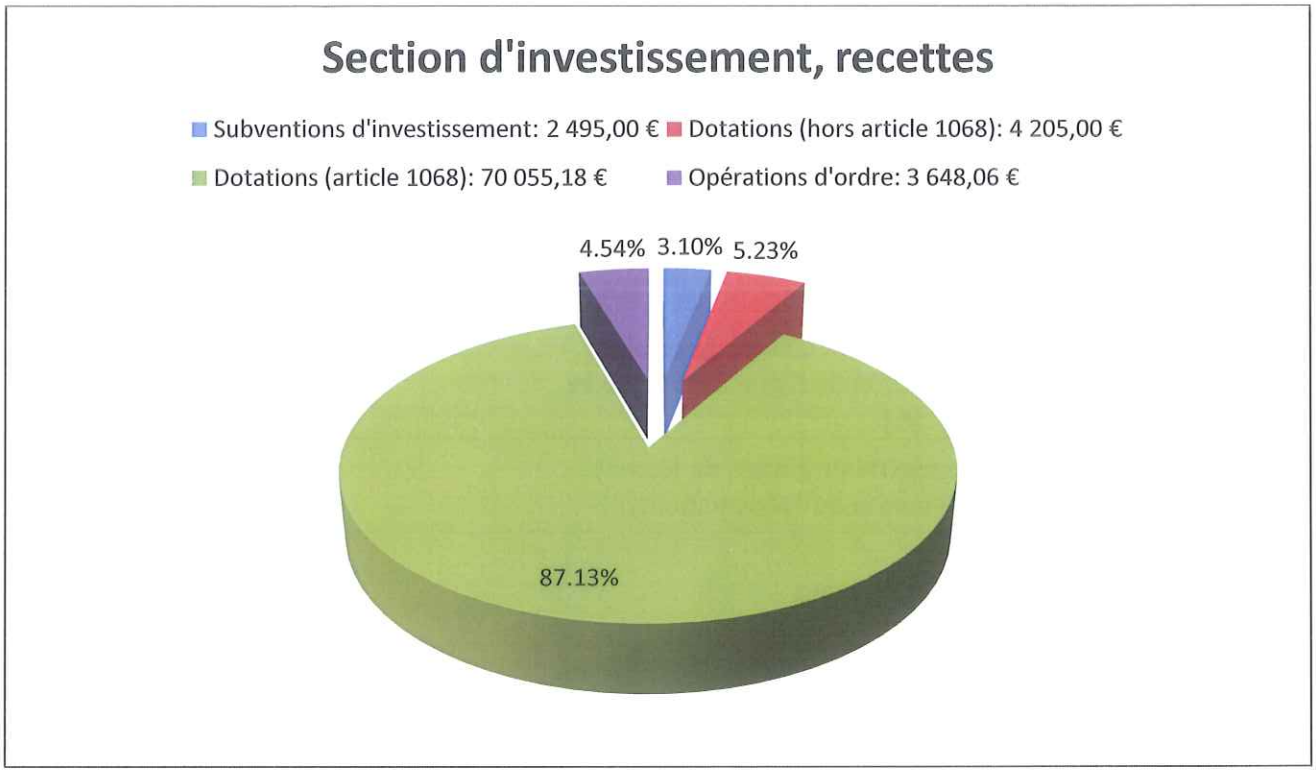

VI – Résultats de la section d'investissement

Compte tenu du montant des recettes d'investissement réalisé, soit 80 403,24 €, et du montant des dépenses d'investissement réalisé, soit 109 024,29 €, le résultat de l'exercice 2019 laisse apparaître un déficit de 28 621,05 €. Pour mémoire, le déficit de l'exercice 2018 était de 28 149,24 €. En raison du report de l'exercice antérieur de 2018 soit - 29 460,31 €, le résultat de la section d'investissement 2019 présente un déficit de 58 081,36 €.

VII – Résultats global de l'exercice

Le résultat global de l'exercice 2019, toutes sections confondues, est arrêté à la somme de:

- Excédent de fonctionnement + 359 974,86 €
- Déficit d'investissement - 58 081,36 €
- Excédent global + 301 893,50 €

Compte tenu des reports 2019 en dépenses, soit 2 010,00 € et en recettes soit 28 088,00 €, le résultat disponible 2019, toutes sections confondues est arrêté à la somme de 327 971,50 €. Le résultat disponible en 2018 était de 320 207,29 €.

VIII – Etat des reports 2019

a) **Dépenses**

OPERATIONS REPORTEES	MONTANT
Mise en place d'une signalétique sur différentes voies communales	2 010,00 €

b) **Recettes**

RECETTES REPORTEES	MONTANT
Aménagement d'aires de jeux (Subvention de l'Etat au titre de la D.S.I.L.)	10 656,00 €
Aménagement d'aires de jeux (Subvention de l'Etat au titre de la D.E.T.R.)	12 432,00 €
Aménagement d'aires de jeux (Subvention du Département)	5 000,00 €

IX – Informations statistiques

Au 1er janvier 2019, la population totale de Bressey-sur-Tille (source I.N.S.E.E.) est de 1 113. Pour mémoire, au 1er janvier 2018, elle était de 1 100.

Fait à Bressey-sur-Tille, le 28 Février 2020

L'Adjointe au Maire,

E. JACQUOT

MAIRIE DE BRESSEY-SUR-TILLE 21560 (Côte-d'or) REPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le : 23 MARS 2020